

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 octobre 2013  
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00  
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00  
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50  
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15  
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05  
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30  
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45  
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00  
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13 h 20  
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15  
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30  
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45  
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan  
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10  
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie  
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick  
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude  
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas  
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00  
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles  
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

### **EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

## **Démarche de Co-développement - Avenant sur la politique vélo - Adoption**

Afin de répondre aux objectifs du plan climat qui fixe à 15 % la part modale vélo d'ici 2020, une étude a été réalisée pour définir la politique à conduire en faveur du vélo entre 2012 et 2020 tant en matière d'aménagement urbain, de stationnement, de services, d'urbanisme, de communications que de suivi et d'évaluation.

Un programme d'actions a été élaboré, décliné en 3 options pour hiérarchiser les actions en fonction de leur efficience et ainsi mieux rationaliser les dépenses.

Le Conseil d'octobre 2012 a retenu le scénario le plus volontariste.

### **1- Le périmètre de l'avenant vélo au contrat de co-développement**

Il s'agit de mettre en œuvre les volets stationnement, services et communication à travers les contrats, sachant que le volet infrastructures de la politique vélo est inscrit dans les opérations de voirie menées dans le cadre des contrats de co-développement déjà en vigueur.

Aussi, en conformité avec la délibération politique vélo, au vu des arbitrages budgétaires, et au vu du contrat de délégation de services publics, les avenants aux contrats 2012-2014 intègrent, principalement, au titre du volet services, l'extension de stations Vcub, la création de maisons du vélo et l'implantation de box de stationnement sécurisé au titre du volet stationnement.

Ce volet territorialisé vient compléter les mesures de portée générale telles que le subventionnement de l'acquisition des VAE ou vélo pliant, la généralisation du « cédez le passage au feu rouge », l'accélération du programme de déploiement d'arceaux sur voirie et d'augmentation de l'offre dans les parkings hors voirie, l'intégration de mesures spécifiques dans le PLU 3.1 et l'approche négociée dans les programmes immobiliers, le développement d'un calculateur d'itinéraire dédié au vélo, la promotion de la pratique via :

- des partenariats avec le monde associatif (Vélocité et Unis Cité pour l'opération des ambassadeurs du vélo),
- des collaborations avec les autres collectivités,
- les PDE,
- la communication institutionnelle générale et ciblée.

Sur la base de critères territoriaux, la négociation a été menée avec les communes afin de définir la future implantation de stations Vcub supplémentaires et de box de stationnements sécurisés.

Les critères territoriaux ont été les suivants :

- pour les stations Vcub

- implantation le long des extensions tramway de la phase 3 mises en service avant 2014,
- intermodalité : le long d'un axe de transport en commun
- implantation dans des secteurs denses et/ou proche de pôles générateurs de déplacement (commerces, services publics ouverts à la population,...)
- contribution au maillage Vcub : l'expérience montre que des stations isolées ont un très faible taux d'utilisation.

- le stationnement sécurisé

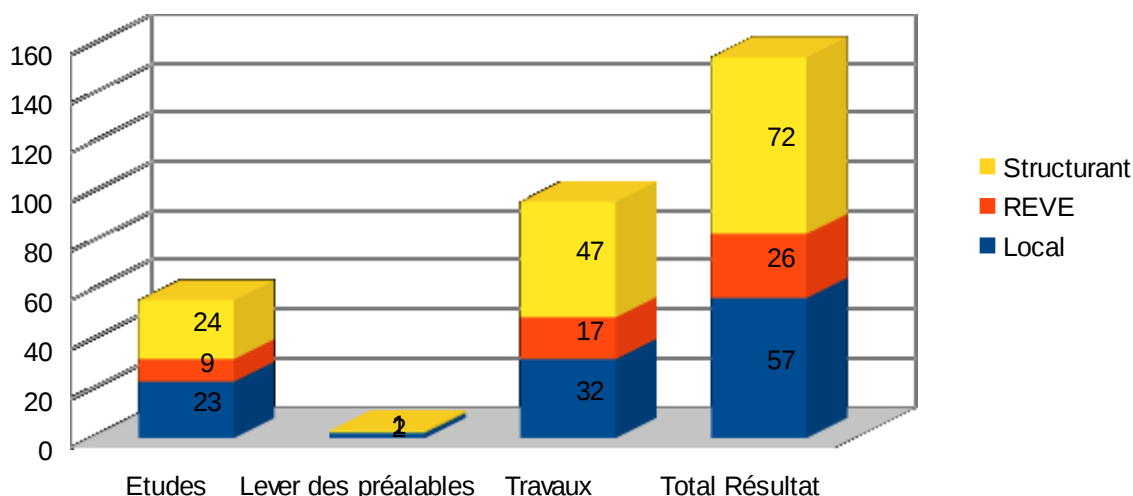
- implantation en faveur de l'intermodalité : le long d'un axe de TC
- implantation dans des secteurs denses et/ou proche de pôles générateurs de déplacement (commerces, services publics ouverts à la population,...) de la deuxième couronne urbaine.

## 2- La vision consolidée

- volet infrastructures

Si la politique vélo définit une hiérarchisation du réseau cyclable, sa réalisation ne fait pas partie du périmètre, dans la mesure où les opérations de requalification de voirie déjà inscrites aux contrats contribuent à la réalisation de ce réseau à hauteur de l'ambition de la politique vélo. Ainsi, 155 opérations de voirie contribuent à la réalisation du réseau structurant vélo dont 72 sont relatives au réseau structurant et 26 au réseau REVE (cf. histogramme ci-dessous).

La contribution des opérations Codev  
voiries au réseau cyclable



De même, le programme signalisation permet de matérialiser, en 2013 et 2014, une trentaine d'aménagements cyclables complémentaires. Les programmations du FIC renforcent également l'action de la Cub dans le domaine. Dans les 2 cas, les aménagements cyclables ainsi créés concernent très majoritairement le réseau local.

- volet services

Les communes d'Artigues-Près-Bordeaux, Bordeaux, Bruges, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Lormont, Mérignac, Saint-Aubin-de-Médoc, Talence et Villenave d'Ornon vont bénéficier de station Vcub soit au titre d'une amélioration d'un maillage existant en première couronne, soit dans le cadre de l'extension du réseau de tramway.

Le coût estimé d'une station Vcub est de 58 763 Euros en investissement et de 17 791 Euros par an en fonctionnement (valeur 2012).

Par ailleurs, La Cub apporte son soutien à trois projets de maisons du vélo à Bègles, Mérignac et Pessac.

- volet stationnement

Les box sécurisés de stationnement répondent au besoin de l'utilisateur de déposer son vélo dans un box sécurisé pour prendre un transport en commun et avoir la garantie de le retrouver à l'issue de son déplacement. Le déploiement à hauteur de 10 sur la période 2013 et 2014 est une première à l'échelle de l'agglomération. C'est une offre, placée sur l'espace public, en intermodalité, qui vient en complément des espaces vélos sécurisés dont les parcs relais sont équipés : ils représentent donc une plus value pour les secteurs de la Cub au fort taux d'équipement de vélos (supérieur à 2 notamment). Aussi, les communes d'Ambarès-et-Lagrave, de Bègles, de Blanquefort, de Bruges, de Carbon-Blanc, de Cenon, de Gradignan, du Taillan-Médoc, de Saint-Aubin-de-Médoc, de Saint Médard-en-Jalles bénéficieront d'un box.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** la délibération n°2012/0010 du conseil communautaire du 20 janvier 2012 portant l'adoption des contrats de Co-développement sur la période 2012-2014,

**VU** la délibération n°2012/0760 du conseil communautaire du 26 octobre 2012 portant sur la politique vélo de la Cub - Validation des études et des principes de programmation,

Entendu le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que la déclinaison opérationnelle est conforme à la politique vélo

## **DECIDE**

### **Article unique :**

- Monsieur le Président est autorisé à signer, avec chacune des communes bénéficiant des actions vélos, un avenant au contrat de Co-développement 2012-2014.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,  
pour le Président  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
19 NOVEMBRE 2013**

**PUBLIÉ LE : 19 NOVEMBRE 2013**

Mme. FRANÇOISE CARTRON